

Département de l'EURE

Commune de GOUPIL-OTHON

Arrondissement de BERNAY

Canton de BRIONNE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs, BEAUDRON Philippe, BOUCHER Dany, CARPENTIER Christelle, COSNARD Annabelle, DESHAYES Nicolas, DUPONT Delphine, FLAT Sophie, GAUDIN Olivier, HUE Corinne, LEBLOND Pierrick, LECHEVALLIER Stéphanie, MOREIRA-LEGRAND Emma, NOEL Grégory, PREVOST Benjamin, ROEHM Sébastien, SASSIER Nadine, TOURIN Benjamin, formant la majorité des membres en exercice ; le Conseil Municipal étant composé de 18 Membres.

Absents excusés : GIRAUDET Thierry a donné pouvoir à TOURIN Benjamin, LANTZ Brigitte a donné Pouvoir à HUE Corinne.

Secrétaire : M. TOURIN Benjamin

Monsieur ROEHM laisse la présidence au doyen du nouveau conseil municipal M. BEAUDRON Philippe (Art.L.2122-8 du CGCT).

ÉLECTION DU MAIRE

M. BEAUDRON demande aux conseillers souhaitant se présenter au poste de maire de se déclarer.

M. ROEHM déclare sa candidature au poste de maire,

M. BEAUDRON désigne Mesdames MOREIRA-LEGRAND et DUPONT assesseurs et M. TOURIN secrétaire.

Premier tour de scrutin :

M. BEAUDRON invite les conseillers à déposer leurs bulletins de vote dans l'urne installée.

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. ROEHM Sébastien est proclamé Maire et immédiatement installé.

M. ROEHM prend la présidence de la réunion de conseil.

M. Le Maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Il rappelle aux conseillers que la composition du conseil actuel est représentative des résultats à la proportionnelle des dernières élections, soit 54% pour la liste Menée par M. ROEHM et 46% pour la liste menée par M. DESHAYES. Sur 19 conseillers municipaux 15 proviennent de la liste menée par M. ROEHM et 4 de la liste menée par M. DESHAYES (dans l'ordre de la déclaration de candidature tel qu'indiqué dans l'arrêté préfectoral DCL/BCE/2026/067 modifiant l'arr. DCL/BCE/2026/059 en date du 11 mars 2026). M. le Maire rappelle qu'en cas de démission d'un conseiller de sa liste ou de la liste d'opposition, le candidat suivant intégrera le conseil.

Il distribue aux conseillers la charte de l'Elu local rappelant les devoirs (art. L.1111-13 du CGCT) ainsi que les droits de l'Elu (art. L.1111-14 du CGCT). M. Le Maire invite chaque conseiller à en prendre lecture, la signer et la redonner au secrétariat de mairie.

De plus chaque conseiller se voit remettre une notice individuelle de conseiller municipal à compléter par chacun à redonner en mairie pour transmission aux services préfectoraux.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M.ROEHM informe le nouveau conseil qu'il est nécessaire de déterminer le nombre d'adjoints tel que stipulé dans les articles L.2122-2 et L.22122.-10 du CGCT.

Pour rappel en 2020 le conseil municipal avait décidé la création de 3 postes d'adjoints.

M le Maire propose de créer de nouveau 3 postes d'adjoints, permettant ainsi le bon fonctionnement des services de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

16 POUR

3 CONTRE

0 ABSTENTION

-la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints.

ÉLECTION DES ADJOINTS :

M. le Maire invite le conseil à procéder au vote de Adjoints. Les assesseurs restent ceux désignés pour le vote du Maire : Mesdames DUPONT et MOREIRA-LEGRAND, M. TOURIN reste secrétaire. Pour rappel les adjoints sont élus à la majorité absolue par liste respectant la parité (Art L.2122-7-2 du CGCT).

M. le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

Mme CARPENTIER Christelle

M. BOUCHER Dany

Mme SASSIER Nadine

Aucune autre liste n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

M. ROEHM invite les conseillers à déposer leurs bulletins de vote dans l'urne installée.

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont été proclamés adjoints la liste menée par Mme CARPENTIER Christelle dans l'ordre suivant :

Mme CARPENTIER Christelle Première Adjointe,

M. BOUCHER Dany Deuxième Adjoint,

Mme SASSIER Nadine Troisième Adjointe.

M. ROEHM, informe le conseil qu'il décide de donner une délégation à M. TOURIN Benjamin. Il assurera les missions de communication au sein de la commune.

Pour rappel les délégations sont du seul ressort du Maire (Art L2122-18 du CGCT)

18h55 Arrivée de Mme LANTZ Brigitte

INDEMNITÉS DU MAIRES -DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ :

M. le Maire rappelle au conseil que l'indemnité des adjoints et conseillers délégués est soumise à délibération (Article L.2123-20-1 et suivants du CGCT).

Considérant que le taux maximal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints des communes en fonction la population de la commune (Article L.2123-23 du CGCT).

Considérant que le conseil municipal peut fixer une indemnité de fonction inférieure au barème à la demande du Maire quel que soit le seuil de population.

Afin de ne pas alourdir le Budget communal M. Le Maire propose que l'indemnité du conseiller délégué soit déduite de son indemnité de Maire.

La population totale à prendre en compte est 1254 habitants (arrêté préfectoral DCL/BCLI/2025-22 en date du 15/10/2025).

M. le Maire précise que les délégations sont de la seule compétence du maire et qu'en fonction des résultats des adjoints et du conseiller délégué, ces délégations pourront être retirées entraînant la suppression des indemnités. Il propose qu'en fonction des missions attribuées aux adjoints les indemnités soient différentes.

Il présente au vote les taux d'indemnités suivantes :

Taux basés sur la tranche 1000 à 3499 habitants. Valeur du point d'indice brut 1027 au 01^{er} janvier 2026.

Maire : 50.54% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

1^{er} Adjoint : 21.38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

2^{ème} Adjoint : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3^{ème} Adjoint : 16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Conseiller délégué 5.16% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

-De fixer le montant des indemnités de fonction du maire, adjoints et du conseiller délégué à compter du 20 mars 2026 tel que présenté ci-dessus.

-De prévoir les crédits nécessaires aux BP 2026 et suivants.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

À la suite de l'installation du conseil municipal, M. le Maire explique aux conseillers qu'ils doivent désigner les conseillers siégeant au sein du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. A été déterminé par arrêté préfectoral (Arr. DCL/BCLI/2025-22 en date du 15/10/2025) que la commune de GOUPIL-OTHON devait désigner 2 conseillers communautaires, les services de la Préfecture ont demandé la désignation d'un troisième conseiller suppléant.

M. le Maire annonce au conseil que les conseillers communautaires désignés sur sa liste sont lui-même et Mme SASSIER Nadine (la parité est obligatoire).

Une demande complémentaire a été faite auprès du service en charge de l'intercommunalité de la Préfecture de l'EURE pour savoir si la proportionnalité doit être prise en compte pour la désignation du conseiller communautaire suppléant, suivant la réponse du service sera désigné soit M. BEAUDRON Philippe soit M. DESHAYES Nicolas, elle sera transmise aussitôt aux membres du conseil.

DÉLÉGUÉS SIEGE :

M. le Maire en application des art L2121-33 et L5211-1 du CGCT expose aux conseillers qu'à la suite de l'élection municipale il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués titulaires et suppléants qui siègeront au sein du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de

l'EURE. Une réunion annuelle se déroule sur le secteur de Beaumont le Roger en semaine, les autres réunions du SIEGE ont lieu à EVREUX le samedi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De nommer M. GAUDIN Olivier délégué titulaire.
- De nommer M. BOUCHER Dany délégué suppléant.

DÉLÉGUÉS SAEP :

M. le Maire en application des art L2121-33 et L5211-1 du CGCT expose aux conseillers qu'à la suite de l'élection municipale il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du Syndicat d'Adduction d' Eau Potable de la vallée de la Risle. Les réunions ont lieu à Launay en semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De nommer M. ROHEM Sébastien délégué titulaire.
- De nommer M. BEAUDRON Philippe délégué suppléant.

DÉLÉGUÉS ASARM :

M. le Maire en application des art L2121-33 et L5211-1 du CGCT expose aux conseillers qu'à la suite de l'élection municipale il est nécessaire de désigner les nouveaux délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiante. Les réunions ont lieu en semaine dans les communes de l'axe de la Risle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De nommer M. BOUCHER Dany délégué titulaire.
- De nommer M. FOURIN Benjamin délégué suppléant.

DÉLÉGUÉ SYNDICAT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE :

M. le Maire en application des art L2121-33 et L5211-1 du CGCT expose aux conseillers qu'à la suite de l'élection municipale il est nécessaire de désigner le nouveau représentant communal au sein du syndicat Eure Normandie Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De nommer M. BOUCHER Dany délégué.

DÉLÉGUÉS CNAS :

M. le Maire en application des art L2121-33 et L5211-1 du CGCT expose aux conseillers qu'à la suite de l'élection municipale il est nécessaire de désigner le nouveau délégué des Elus du Comité National d'Action Sociale.

Pour rappel les délégués CNAS sont composés pour chaque communes d'un salarié et d'un Elu. Mme GRARD Elodie est déléguée CNAS des salariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De nommer Mme HUE Corinne délégué des Elus.

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

M. le Maire présente au conseil les différentes commissions communales. Il rappelle qu'il préside de droit toutes les commissions, mais propose pour chacune de nommer un référent chargé de réunir la commission en cas d'absence.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle et permettre l'expression pluraliste au sein de l'assemblée communale. M. le Maire informe l'opposition que pour respecter la proportionnelle, un Elu pourra intégrer chaque commission. Il précise que certaines commissions pourront être créées en cours de mandat ou temporairement en fonction des projets à venir.

Commission Jeunesse et sport (terrain multisport – conseil municipal des jeunes)

Composée de 5 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent M. TOURIN Benjamin

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 M. BOUCHER Dany

Membre 3 Mme COSNARD Annabelle

Membre 4 Mme MOREIRA-LEGRAND Emma

Commission Église - Patrimoine - Cimetière (entretien et valorisation du patrimoine, gestion du cimetière et des concessions)

Composée de 6 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent Mme CARPENTIER Christelle

Membre 1 Mme COSNARD Annabelle

Membre 2 M. GAUDIN Olivier

Membre 3 Mme HUE Corinne

Membre 4 Mme LANTZ Brigitte

Membre 5 M. LEBLOND Pierrick

Commission Information -Bulletin -Site Internet (communication municipale- bulletin – site internet -information aux habitants)

Composée de 7 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent M. BOUCHER Dany

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 Mme FLAT Sophie

Membre 3 Mme LANTZ Brigitte

Membre 4 Mme MOREIRA-LEGRAND Emma

Membre 5 Mme SASSIER Nadine

Membre 6 M. TOURIN Benjamin

M. NOËL demande que cette année les publicités intégrées au sein du bulletin communal prennent en compte les professionnels de la commune. Messieurs BOUCHER et TOURIN confirment qu'ils demanderont à la société en charge de l'édition pour que se soit fait.

Commission Fêtes et Cérémonies (organisation des événements communaux - cérémonies officielles - Une naissance un arbre)

Composée de 5 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent Mme SASSIER Nadine

Membre 1 M. GAUDIN Olivier

Membre 2 M. GIRAUDET Thierry

Membre 3 M. PREVOST Benjamin

Membre 4 M. TOURIN Benjamin

Commission voirie -ruissellement-urbanisme (sécurité et signalisation-gestion des eaux de ruissellement-suivi des permis de construire et autorisation de travaux)

Composée de 5 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent M. BOUCHER Dany

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 M. GAUDIN Olivier

Membre 3 Mme LANTZ Brigitte

Membre 4 M. LEBLOND Pierrick

Commission Espaces verts (plantation -entretien)

Composée de 5 membres.

Référent M. PREVOST Benjamin

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 Mme CARPENTIER Christelle

Membre 3 Mme DUPONT Delphine

Membre 4 Mme LANTZ Brigitte

Commission Santé – Bien-être – Aînés (actions sociales- accompagnement des habitants initiation au bien-être)

Composée de 7 membres.

Référent Mme LANTZ Brigitte

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 Mme CARPENTIER Christelle

Membre 3 Mme DUPONT Delphine

Membre 4 M. GIRAUDET Thierry

Membre 5 Mme MOREIRA-LEGRAND Emma

Membre 6 Mme SASSIER Nadine

Commission DECI (défense extérieure contre l'incendie – sauvegarde communale)

Composée de 5 membres, aucun Elu de l'opposition ne souhaite intégrer cette commission.

Référent M. TOURIN Benjamin

Membre 1 M. BEAUDRON Philippe

Membre 2 M. BOUCHER Dany

Membre 3 M. GIRAUDET Thierry

Membre 4 M. LEBLOND Pierrick

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- De créer les associations présentées par M. le Maire.
 - De valider la composition des commissions telles que présentées ci-dessus.
- M. Le Maire rappelle aux référents des différentes commissions qu'ils doivent se réunir dans les 15 jours qui suivent de la création des commissions.

QUESTIONS DIVERSES :

-REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire informe de la nécessité de créer un règlement intérieur du conseil municipal (Art.L.2121-8 du CGCT). Ce dernier doit être mis en place dans les 6 mois de l'installation du Conseil.

-PÂQUES 2026 :

M. le Maire annonce au conseil que la chasse aux œufs de Pâques des enfants de 0 à 10 ans aura lieu le 11 avril prochain 11h00 au verger conservatoire de Tilleul Othon. Les conseillers municipaux sont cordialement invités à y assister.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 heures 50

Goupil-Othon le 20 mars 2026

Le Maire Sébastien ROEHM,



